



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-160519-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019
----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------

L'an deux mille dix-neuf, le seize mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 mai 2019

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 16

Nombre de conseillers votants 25

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Patrice GARNIER, Mme Sylvie QUENEAU, M. Eric DELHOMMAIS, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjoints,

M. Michel TURCO, M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Jean-Claude DENIS, Mme Delphine COSSON, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Elisabeth GOULLER, M. Michel HENTRY, Mme Valérie BOUTON, Mme Nathalie CARDIN, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mme. Nathalie BERTON, M. André COSSÉ, M. Gilles-André JEANSON, M. Hervé GROSSIN, Mme Stéphanie MANCHON, M. Pascal SIMON, Mme Edith MARCILLAC, Mme Virginie GATIEN, Mme Vanessa VERMEERSCH, Mme Marie-Hélène ETIENNE, M. Francis COUSTEAU.

Ont donné pouvoir :

M. Nathalie BERTON	à Mme Sylvie QUENEAU
M. André COSSÉ	à M. Jean-Pierre PAUL
M. Gilles-André JEANSON	à M. Michel TURCO
M. Hervé GROSSIN	à M. André DESPLAT
Mme Stéphanie MANCHON	à Mme Josiane LE BRONEC
M. Pascal SIMON	à M. Éric DELHOMMAIS
Mme Virginie GATIEN	à M. Jean-Christophe GASSOT
Mme Marie-Hélène ÉTIENNE	à Mme Valérie BOUTON
M. Francis COUSTEAU	à Mme Nathalie CARDIN

Secrétaire de séance : Monsieur Éric DELHOMMAIS

PREAMBULE

- Le procès-verbal de la séance du 07 mars 2019 est adopté à l'unanimité.
- Le procès-verbal de la séance du 04 avril 2019 est adopté à l'unanimité après rectification.
- Décision du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 23 mars au 25 avril 2019 : Le Conseil Municipal prend acte de cette décision qui n'appelle aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.

FINANCES LOCALES

1 Vie associative, Sports, Culture : subventions aux associations

Vu l'avis de la commission Vie associative, Sports, Culture du 16 avril 2019,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter les subventions, conformément à l'exposé de Madame Sylvie QUENEAU, Adjointe Déléguée au monde associatif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VOTE** les subventions de fonctionnement suivantes :

ASSOCIATIONS D'ESVRES-SUR-INDRE

1. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **1 500 € à l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Esvrien.**
2. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **6 500 € à Aube Sportive.**
3. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **300 € à Be YOUNG.**
4. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **181,60 € au comité de jumelage.**
5. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **3 000 € à Esvres « N » ments.**
6. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **7 500 € à Evretz.**
7. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **4 000 € à Maison des Talents.**
8. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **500 € à Objectif Images.**
9. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **1 500 € à Tennis Club d'Esvres.**
10. A l'unanimité (24 votants) une subvention de fonctionnement de **500 € à Tennis de Table.**

En application de l'article 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrice GARNIER ne participe pas à ce vote.

11. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **900 € à Union musicale.**
12. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **12 000 € à l'école de musique.**

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

13. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **200 € à la Protection civile.**
14. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **300 € au Syndicat des commerçants de marchés de France.**

Les crédits pour les subventions de fonctionnement sont inscrits à l'article 6574 - fonction 025.

- **VOTE** les subventions exceptionnelles de fonctionnement suivantes :

ASSOCIATIONS D'ESVRES-SUR-INDRE

15. A l'unanimité une subvention exceptionnelle de fonctionnement de **1 000 € à Les Amis des Sablons.**
16. A l'unanimité une subvention exceptionnelle de fonctionnement de **1 000 € à Aube Sportive.**
17. A l'unanimité une subvention exceptionnelle de fonctionnement de **1 832 € à Gymnastique Sportive d'Esvres.**
18. A l'unanimité une subvention exceptionnelle de fonctionnement de **600 € à Objectif Images.**

Les crédits pour les subventions exceptionnelles de fonctionnement sont inscrits à l'article 6574 - fonction 025.

2 Participation à l'école privée Sainte Thérèse : après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser à l'école Sainte-Thérèse la somme correspondant au coût par élève domicilié à Esvres suivant :

- Elève de primaire : 469€
- Elève de maternelle : 727€

3 Restauration scolaire : Tarifs : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires du 23 avril 2019,
Vu la proposition formulée par Madame LE BRONEC, Adjointe,

- **FIXE**, comme suit, à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, les tarifs de la restauration scolaire :

	Prix de vente aux familles à compter de la rentrée 2019/2020
<u>Commune :</u>	
Maternelle	3,45€
Primaire	3,70€
<u>Tarifs réduits (30 %) famille nombreuse (3^{ème} enfant) :</u>	
Maternelle	2,42€
Primaire	2,59€
<u>Tarifs réduits (50 %) famille nombreuse (à partir du 4^{ème} enfant) :</u>	
Maternelle	1,73€
Primaire	1,85€
<u>Repas exceptionnels et hors Commune :</u>	
Maternelle	3,95€
Primaire	4,10€
Adultes	5,39€

4 Aménagement de la Coulée Verte : demande de financement au titre du programme Leader : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération tel que figurant ci-après

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux d'aménagement de la Coulée Verte.	168 800 €	Département F2D	54 500 €
Maîtrise d'œuvre	9 975€	Autofinancement	99 275 €
		LEADER	25 000 €
Total	178 775 €	Total	178 775 €

- **SOLLICITE** auprès du Syndicat Mixte du Pays Indre et Cher une subvention au titre du programme Leader d'un montant de 25 000 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

5 Aménagement des bords de l'Indre : demande de financement au titre du programme Leader : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération tel que figurant ci-après

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux d'aménagement des bords de l'Indre	87 236€		0 €
Maîtrise d'œuvre	11 180€	Autofinancement	53 416 €
		LEADER	45 000 €
Total	98 416 €	Total	98 416 €

- **SOLLICITE** auprès du Syndicat Mixte du Pays Indre et Cher une subvention au titre du programme Leader d'un montant de 45 000 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

6 Aménagement d'une piste cyclable le long de la RD85 : demande de financement au titre du programme Leader : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération tel que figurant ci-après

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux et acquisitions pour l'aménagement d'une piste cyclable (RD85)	129 336 €		0 €
Maîtrise d'œuvre	7 910 €	Autofinancement	112 246 €
		LEADER	25 000 €
Total	137 246 €	Total	137 246 €

- **SOLLICITE** auprès du Syndicat Mixte du Pays Indre et Cher une subvention au titre du programme Leader d'un montant de 25 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

URBANISME

7 Acquisition amiable de la parcelle de terrain E n° 888– ER n° 2 PLU [GIRAULT] : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'acquisition amiable de la parcelle de terrain cadastrée E n°888 (242 m²) située au nord de la voie SNCF et appartenant à Roland GIRAULT, domicilié 1, rue Nationale 37320 ESVRES

Moyennant le paiement du prix global de **deux cent cinquante euros** [250 euros].

- **PRECISE** que les frais d'actes liés à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur et imputés au BP 2019, chapitre 21, article 2111.
- **AUTORISE** Le Maire à signer les documents et actes notariés se rapportant à cette acquisition qui seront passés en l'office notarial de Me Franck LUSSEAU, notaire à CORMERY.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

Voirie

8 Dénomination de voie « Chemin de la Douzillerie » : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de dénommer, « Chemin de la Douzillerie », le chemin rural n°21 de la route départementale au Marchais qui dessert le lieudit « La Douzillerie »

DIT qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts foncier de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux.

DIT qu'un certificat de numérotage correspondant sera notifié à chaque propriétaire concerné.

9 Dénomination de voies « Route du Croule » et « Chemin du Croule » : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de dénommer :

- « **route du Croule** », la voie communale n°4 pour la partie comprise entre l'intersection avec la route de Vézetz et jusqu'à la limite communale d'Azay-sur-Cher.
- « **Chemin du Croule** », le chemin rural n°22 de la Douzillerie à Cormery, pour sa partie comprise entre le chemin de la Douzillerie au Nord et la voie communale n° 4 au Sud.

DIT qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts foncier de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux.

DIT qu'un certificat de numérotage correspondant sera notifié à chaque propriétaire concerné.

10 Dénomination de voie « Chemin des Pièces des Forges » : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de dénommer, « Chemin des Pièces des Forges », le chemin rural n°22 de la voie communale n°4 dite « Route du Croule » et qui dessert les constructions du lieudit « Les Pièces des Forges »

DIT qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts foncier de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux.

DIT qu'un certificat de numérotage correspondant sera notifié à chaque propriétaire concerné.

- 11** Dénomination de l'aire de camping-car « Espace Paul Destruel » : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 1 abstention :
- **DECIDE** de dénommer, « Espace Paul DESTRUEL », l'espace de camping-car située derrière la Mairie, Lieudit « Le Bourg ».
 - **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts foncier de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux.
- 12** Dénomination du parking du bourg « Parking de l'Hôtel de Ville » : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 1 abstention
- **DECIDE** de dénommer, « le Parking de l'Hôtel de Ville », l'espace de stationnement situé derrière la Mairie, Lieudit « Le Bourg ».
 - **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts foncier de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux.

FINANCES LOCALES

- 13** Demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : Acquisition de matériels pour les espaces verts : A la demande de Monsieur le Maire, en début de séance, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'inscription du sujet suivant à l'ordre du jour :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montage financier prévisionnel qui s'établit ainsi :
 - Acquisition d'un broyeur à végétaux et d'une tondeuse autoportée avec une brosse de désherbage : 21 912,85 € HT

Financement de l'opération HT

Subvention CRST (40%) : 8 765,14 €
Participation communale (60%) : 13 147,71€
TOTAL : 21 912,85 €

- **SOLLICITE** une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour l'acquisition d'un broyeur à végétaux et d'une tondeuse autoportée avec une brosse de désherbage.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

ESVRES-SUR-INDRE, le 22 mai 2019

Le Maire
Jean-Christophe GASSOT